

RCS : ANTIBES Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00698 Numéro SIREN : 793 806 803 Nom ou dénomination : A8 DRIVE
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2022 sous le numéro de dépôt 377

Certifié sincère et Véritable
Le Président

N° 2065-SD
2021

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102020	et clos le	30092021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A8 DRIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES	
SIRET 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1	Mél: franck.azria@wanadoo.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Restauration de type rapide
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C56C/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Mr Gérard FANTINO 11 Boulevard Foch Le Varèse 06600 ANTIBES Tél: 0493344440		11, Boulevard Foch 06600 ANTIBES 04 93 34 44 40	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
			Date: 10122021 Lieu: ANTIBES
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: Mr AZRIA Franck Président	
		Signature:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	7 847	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j				7 847
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		7 847

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
Franck AZRIA Directeur Général	100	2021			2 282		
40 AVENUE DES CACTUS 06160 JUAN LES PINS							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

HBR 50, Avenue Président Wilson 93214 LA PLAINE SAINT DENIS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RN 285, Route du Cannel 06250 MOUGINS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

du 01/10/2020

Adresse 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES

au 30/09/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	Mr BARBIERE René Directeur	15, Avenue Frédéric Mistral 06150 CANNES LA BOCC
2	Mr RIGOLLIER Christophe Manager Certifié	23, Avenue Justinia 06400 CANNES
3	Mme IFERGAN Christèle Comptable	12, Avenue Clément Massier 06220 GOLFE JUAN
4	Mr AZRIA Florian Manager Certifié	44, Avenue des Cactus 06160 JUAN LES PINS
5	Mme ELLART Elodie Manager Certifié	375, Av Maréchal Lyautey 83600 FREJUS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	42 505			42 505				42 505
2	27 336			27 336				27 336
3	27 282			27 282				27 282
4	26 212			26 212				26 212
5	24 378			24 378				24 378
6								
7								
8								
9								
10								
**	147 713			147 713				147 713

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	603
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	708
Total	1 311

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2021... (total col.9 + total col.10) ⑩	149 024	- de l'exercice . 2021... ⑩	191 027
- de l'exercice précédent ⑩	129 263	- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À ANTIBES le 10/12/2021	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES
RELEVÉ DE SOLDE 2021

2572-SD

Art. 369 de l'annexe III au CGI

Dénomination

SAS A8 DRIVE

Adresse

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 066

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES

- Suppression de la ligne relative au taux à 33 1/3 %
- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt pour la rénovation énergétiques des bâtiments à usage tertiaire (REB), pour les bailleurs de locaux commerciaux (BLC) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 (voir notice pour les conditions d'application).
- Suppression des crédits d'impôts en faveur des maîtres restaurateurs (MAI) et en faveur de la première accession à la propriété (PTZ) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.
- Modification du libellé du crédit d'impôt en faveur des spectacles vivants (CSV) pour prise en compte du nouveau crédit en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques.

SIREN 7 9 3 8 10 6 8 0 3

Exercice social du 011020

au : 300921

I - IS Brut

I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice

	Base	Taux	Montant
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 31 %)	31,00%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	28,00%	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	15,00%	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes		
I-A05	Autre impôt à taux particulier		
I-A06			
Total IS Brut			15

II - Créances

Montant

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)	
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A05)	

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65	64
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement		
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33	
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34	
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	31	
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50	
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11		
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)		

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	67	)	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	68	)	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant ou en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques				70
II-C16	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire				87
II-C17	BLC - Crédit d'impôt bailleurs de locaux commerciaux				88
II-C18	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				49
II-C19	Type de créance portée dans la ligne II-C18				
II-C20	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C18 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)				
II-C21	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C20)				
II-D - Acompte de l'exercice					
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C21 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C21) est reporté en case 06				
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant					
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS				
III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)					
		Base		taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS			3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières				19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)				
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08				
IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)					
					Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs				
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)				
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus				
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09				
RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES					
		Montant restant à payer		Excédents constatés	
Impôt sur les Sociétés	01			06	
Contribution Sociale	03			08	
Contribution sur les Revenus Locatifs	04			09	
Totaux	05			10	
Montant à payer (case 05 - case 10)		11			
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)				12	
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées					
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant				13	
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)					
Contribution visée		Date limite de paiement		Montant à imputer	
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)					
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)				14	
Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera réduite de la somme que vous avez indiquée.					
PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE					
Date :	10/12/2021	Téléphone		Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)	
Chèque	☐	Télépaiement	☐		
Virement	☐				
Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).					
Contribution visée		Date limite de paiement		Montant à payer après imputation	
				Montant à imputer	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
Somme		Date		N° d'opération	
				Date de réception	
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.					

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination

SAS A8 DRIVE

Adresse

2 7 9 3 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc

Code postal

0 6 6 0 0

Ville

ANTIBES

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

Période de référence

0 1 / 1 0 / 2 0 2 0 3 0 / 0 9 / 2 0 2 1

Date de cessation

WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2 1 044 001

case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3 2 966 703

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A ANTIBES

DATE 10/12/2021

SIGNATURE

AZRIA Franck

Président

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A
MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		1 2				
Adresse de l'entreprise 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 ANTIBES		Date de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 2 1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	177 470	318 280
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	146 875	213 349
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	142 149	275 295
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES @	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	466 495	806 924	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	15 610	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 105	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	207	
Disponibilités		CF	CG	653 451		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	10 022		
	TOTAL (III)	CJ	CK	683 394		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	466 495	1 490 318	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilsations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....10 000...)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(186 156)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	296 583		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	121 427	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	679 934		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	415 441		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	174 632		
	Dettes fiscales et sociales	DY	98 885		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 368 891		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 490 318		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 016 547		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD	2 647 391	FE		FF	2 647 391
		FG	319 312	FH		FI	319 312
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 966 703	FK		FL	2 966 703
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	128 117
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	17 377
	Autres produits (1) (11)					FQ	14 762
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	412
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	774 199
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	2 958
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 004 923
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	44 088
	Salaires et traitements *					FY	578 282
	Charges sociales (10)					FZ	(21 280)
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	156 512
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)				GE	283 089	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 823 182
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	303 777
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 784
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	1 784
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 703
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	9 703
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 918)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	295 859

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	724	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	724	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)				HI	724	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	3 129 468	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 832 885	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN	296 583	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP	5 928
			— Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	17 377
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	266 253
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
	Annulation soldes de tous comptes			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	724
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	495 750	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	357 978	KT		KU	2 247	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	368 238	KW		KX	3 042	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	43 580	LC		LD	2 584	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	769 797	LO		LP	7 873	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V			
TOTAL IV				1Q		1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	1 265 547	0H		0J	7 873	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	495 750	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	360 225	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	371 280	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	46 164	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	777 669	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations		I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K		0L	1 273 419	0M		

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	124 598	PF	52 872	PG		PH	177 470
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	94 748	QA	52 127	QB		QC	146 875
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	77 581	QE	43 874	QF		QG	121 455
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 055	QM	7 638	QN		QO	20 693
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	185 384	QV	103 639	QW		QX	289 024
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	309 982	ØP	156 511	ØQ		ØR	466 495

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *					
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	21		21			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 541		2 541			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	1 543		1 543			
	Groupe et associés (2)		VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR						
	Charges constatées d'avance		VS	10 022		10 022			
	TOTAUX		VT	14 127	VU	14 127	VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG							
	à plus d'1 an à l'origine	VH	679 934		327 590		352 344		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	174 632		174 632				
Personnel et comptes rattachés		8C	52 155		52 155				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 030		42 030				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW							
	Obligations cautionnées	VX							
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 700		4 700				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
Groupe et associés (2)		VI	415 441		415 441				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Zz							
Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX		VY	1 368 891	VZ	1 016 547	352 344			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	150 156	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	415 441	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	426 589	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/03/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	296 583	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7		
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I	WR	296 583	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						XB		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						I6			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						WZ		
	Majoration d'amortissement *						XA		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 hendecies)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC	XG	105 556
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI		YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	105 556
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	191 027	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		XL	191 027
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2021

Extension

SAS A8 DRIVE

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	191 459	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	191 027	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	432	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	432	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	48 742
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(130 903)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(55 253)		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
							ZG	(186 156)			
	TOTAL I	ØF	(186 156)		TOTAL II		ZH	(186 156)			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	1 341			
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	81 433			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	319 531			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	61 284			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 089			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	535 586			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 004 923			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	18 292			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	25 796			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	44 088			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	293 652			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	309 466			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	550 790			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,17 %			
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	0			
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
		(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 11 à 20 de la colonne) (10)		(A)		(B)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)				(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ② ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % ⑤		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A8 DRIVE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30092021

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

AZRIA

Prénom(s)

Franck

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date 12/09/1960

N° Département 99

Commune Tunis

Pays

Adresse :

N°

40

Voie

AVENUE DES CACTUS

Code Postal

06160

Commune

JUAN LES PINS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

30092021

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

ANTIBES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2021)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 066

79380680300011

5610C

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

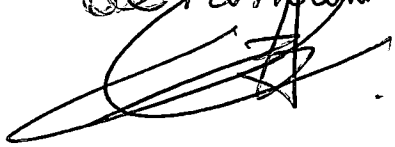
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	191 027
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	191 027
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Certifié sincère et véritable
Le Président


SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claude
Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 ANTIBES

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

édité le 14/12/2021

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2021 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 490 318,38 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 296 583,34 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/12/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)**

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.1.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 14/12/2021

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 273 419

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	495 750			495 750
Immobilisations corporelles	769 797	7 872		777 669
Immobilisations financières				
TOTAL	1 265 547	7 872		1 273 419

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 466 495

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	124 598	52 872		177 470
Immobilisations corporelles	185 384	103 640		289 024
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	309 982	156 512		466 495

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	495 750	177 470	318 280	5 à 9 ans
Matériel industriel	7 351	5 186	2 165	3 à 5 ans
Equipement bk	127 987	50 533	77 454	3 à 7 ans
Equipement cuisine bk	224 887	91 156	133 731	3 à 9 ans
Amenagement bk	371 280	121 455	249 825	2 à 9 ans
Mat de bureau informatique	28 886	11 345	17 541	7 ans
Mat de bureau et info. bk	17 278	9 347	7 931	3 à 5 ans
TOTAL	1 273 419	466 492	806 927	

3.2 - Etat des créances = 14 127

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	14 127	14 127	
TOTAL	14 127	14 127	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 750**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 543
Disponibilités	207
TOTAL	1 750

3.4 - Charges constatées d'avance = 10 022

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 1 368 891

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	679 934	327 590	352 344	
Dettes financières diverses	415 441	415 441		
Fournisseurs	174 632	174 632		
Dettes fiscales & sociales	98 885	98 885		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 368 891	1 016 547	352 344	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 94 067

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	4 765
Fournisseurs	16 790
Dettes fiscales & sociales	72 513
Autres dettes	
TOTAL	94 067

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 14/12/2021

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 966 703

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	2 647 391	89,24 %
Prestations de services	304 215	10,25 %
Produits des activités annexes	15 097	0,51 %
TOTAL	2 966 703	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Edité le 14/12/2021

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 750

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 543
Formation professionnelle(44871500)	1 543
Disponibilités :	207
Dat interets a recevoir(50880000)	207
TOTAL	1 750

8.2 - Charges constatées d'avance = 10 022

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constateeas d avance(48600000)	10 022
TOTAL	10 022

8.3 - Charges à payer = 94 067

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	4 765
Associés interets courus(45580000)	4 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	16 790
Fourn factures non parvenues(40810000)	16 790
Dettes fiscales et sociales :	72 513
Pers congés à payer(42820000)	37 494
Primes pfa(42830000)	14 661
Org. soc. congés à payer(43820000)	11 248
Prime charges pfa(43830000)	5 232
Taxe professionnelle à payer(44860200)	3 878
TOTAL	94 067

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/10/2020 au 30/09/2021

Présenté en EUROS

Edité le 14/12/2021

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	30/09/2021 12 mois	30/09/2020 12 mois	30/09/2019 12 mois	30/09/2018 9 mois	31/12/2017 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 966 703	2 202 011	2 254 945	1 983 597	2 581 134
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	453 096	98 841	1 400	41 551	119 694
c) Impôt sur les bénéfices				2 469	17 837
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	453 096	98 841	1 400	39 082	101 857
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	296 583	-55 253	-130 903	36 345	96 760
f) Montants des bénéfices distribués			36 345	96 750	72 630
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	4 531	988	14	391	1 019
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	2 966	-553	-1 309	363	968
c) Dividende versé à chaque action			363	968	726
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	38	27	25	26	26
b) Montant de la masse salariale	578 282	573 544	584 441	381 677	519 920
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	-21 280	88 687	120 036	79 867	97 174

Observations complémentaires

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées
 Au capital de 10.000 Euros
 Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
 2793, Chemin Saint Claude
 06600 - ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'An Deux Mille Vingt et Un,
 Et le 2 Décembre
 A 14 heures 30,**

L'associé unique de la Société "A8 DRIVE", a tenu spontanément l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Était présent ou représenté :

Monsieur Franck AZRIA

Propriétaire de 100 actions,
 Numérotées de 1 à 100 inclus,

ci 100 Actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck AZRIA, Président associé, qui déclare accepter lesdites fonctions.

Le Président constate que l'ensemble des parts représentées est égal à 100 sur un total de 100. En conséquence, il déclare l'assemblée valablement constituée et en état de délibérer en la forme ordinaire sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- **Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;**
- **Affectation des résultats ;**
- **Quitus à la gérance ;**
- **Questions diverses.**



Le Président rappelle qu'il s'agit là du septième exercice social.

Enfin le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte au président du fait que l'ensemble des formalités d'information et de convocation des associés a bien été respecté, conformément à la Loi et aux statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport au président, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 296.583 Euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- *Au poste « Report à nouveau » à concurrence de 246.583 Euros.*
- *Mise en distribution à concurrence de 50.000 Euros au profit de l'associé unique.*

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

QUATRIEME RESOLUTION

Pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, l'associé unique donne quitus entier et définitif au président, et approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui est versée, seule une participation aux frais de déplacement de représentation et de mission à hauteur de 2.282 Euros lui ayant été versée.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les facturations intervenues entre la société A8 DRIVE et les sociétés FAR et CALIFORNIA BURGER par application du protocole intervenu entre les trois sociétés le 1^{er} Juillet 2013.



Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 60.175,76 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR la somme de 644,06 Euros TTC,
- La société CALIFORNIA BURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 58.141,53 Euros TTC,
- La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER la somme de 10.678,70 Euros TTC,

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE AYANT LE MEME GERANT.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération des apports en compte courant des associés au taux de 1,17 % l'an.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

SEPTIEME RESOLUTION

La rémunération du compte courant de Monsieur Franck AZRIA qui s'est élevée à la somme de 4.765 Euros au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021 est approuvée.

A ce propos, il est précisé que Monsieur Franck AZRIA entend opter pour le prélèvement libératoire outre la C.S.G et C.R.D.S qui seront payés directement par la Société.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.

HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte qu'il n'y a aucune dépense non déductible du résultat fiscal.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE.



La séance est levée à 15 heures 30, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

The signature 'Franck Alexis' is written in a cursive script. The name 'Franck' is enclosed within an oval loop. A large, stylized flourish or scribble extends from the end of the signature, crossing over itself and the text below.

A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 500 898 085 (2007 B 813)

RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, nous vous avons réuni en assemblée générale, afin que vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos 30 septembre 2021, et obtenir tous éclaircissements sur les affaires sociales au cours de cet exercice, qui constitue le neuvième de notre société.

Pour votre information, il vous a été adressé avec le présent rapport tous les autres documents prévus par la Loi, savoir le bilan, le compte de résultat, les annexes et le texte des projets de résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes de notre société ont été établis selon les règles comptables habituelles en la matière et identiques à celles utilisés au cours de l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte comptable de 296.583 Euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts et comme il sera dit ci-après.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Les tableaux ci-dessous permettront d'apprécier les principaux chiffres de l'exercice clos le 30 septembre 2021.

EXERCICE	31/XII/2021	31/XII/2020	Variation
C.A.	2.966.703 €	2.202.011 €	34,72 %
Charges d'exploit°	2.823.182 €	2.355.879 €	19,83 %

Subventions d'Exploitation°	128.117 €	0 €	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17.377 €	87.289 €	-80,09 %
Autres Produits	14.762 €	7.028 €	110,04 %
Résultat d'exploit°	303.777 €	-54.550 €	-
Résultat financier	-7.918 €	-11.274 €	-29,76 %
Résultat courant avant impôts	295.859 €	-65.825 €	-
Résultat exceptionnel	724 €	10.571 €	-93,15 %
Impôts Société	0 €	0 €	-
RESULTAT	296.583 €	- 55.253 €	-

Le chiffre d'affaires de notre société, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2021, s'est élevé à la somme de 2.966.703 Euros, connaissant ainsi une hausse de 34,72 % par rapport à celui de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Dans le même temps, les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 2.823.182 Euros, connaissant ainsi une hausse de 19,83 % par rapport à celles enregistrées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette progression à la baisse est inférieure à celle du Chiffre d'Affaires ; ce qui est satisfaisant.

Il conviendra pour l'avenir que la tendance enregistrée par les charges d'exploitation soit, soit conforme à celle du Chiffre d'Affaires, soit s'il s'agit d'une augmentation, inférieure à cette augmentation ou s'il s'agit d'une baisse, supérieure à cette baisse.

En conséquence du chiffre d'affaires, des subventions d'exploitation, des charges d'exploitation, des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges et des autres produits, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de 303.777 Euros qui après imputation du résultat financier à hauteur de -7.918 Euros ressort en un résultat courant avant impôt de 295.859 Euros et qui après imputation du résultat exceptionnel à hauteur de 724 Euros ressort en un bénéfice de 296.583 Euros.

Le poste de charges d'exploitation le plus important est constitué par les autres achats et charges externes qui se sont élevés à la somme de 1.004.923 Euros.

Le deuxième poste le plus important, étant le poste des achats de matières premières et autres approvisionnements, s'est élevé à la somme totale de 774.199 Euros.

Au total, la masse salariale, charges sociales comprises, s'est élevée à la somme de 557.002 Euros alors qu'elle avait été de 662.237 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 connaissant ainsi une baisse de 15,89 %, alors qu'elle avait connu une baisse de 5,99% au cours du précédent exercice.

La marge brute de notre entreprise est donc de 74,11 % au cours de l'exercice écoulé alors qu'elle avait été de 73,64 % au cours du précédent exercice. Elle traduit donc une stabilité de notre entreprise.

La marge brute d'autofinancement ou cash-flow s'est élevée à la somme de 453.094 €uros, calculée de la manière suivante :

Résultat net	296.583 €uros
Variation des provisions	0 €uro
Variation des amortissements	156.511 €uros

L'actif circulant, au sens du décret du 29 novembre 1983, a été le suivant :

ACTIF CIRCULANT (article 11 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Stock & en-cours production	15.610	18.568	(2.958)
Avances. & acomptes versés s/ cdes.	0	0	0
Créances	4.105	4.550	(445)
Valeurs mobilières placement	207	212	(5)
Disponibilités	653.451	540.021	113.430
TOTAUX	673.373	563.351	110.022

Les dettes de notre société se sont établies au cours de l'exercice écoulé de la manière suivante :

DETTES	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Emprunts & dettes établis. Crédit	679.934	956.367	(276.433)
Emprunts & dettes financières diverses	415.441	413.030	2.411
Avances & acomptes reçus/cdes	0	0	0
Fournisseurs et rattachés	174.632	210.599	(35.967)
Dettes fiscales & sociales	98.885	131.830	(32.945)
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0
TOTAUX	1.368.892	1.711.826	(342.934)

Les capitaux propres, au sens de la définition du décret du 29 novembre 1983, peuvent être calculés de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES (article 13 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Capital souscrit, appelé, versé	10.000	10.000	0
Primes d'émission & assimilées	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0

Résultat en instance affectation	296.583	(55.253)	351.836
Subventions investissements	0	0	0
Réserves	1.000	1.000	0
Provisions pour risque	0	0	0
TOTAUX	307.583	(44.253)	351.836

Afin de respecter les dispositions légales, nous vous précisons les points ci-après :

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (Article 243 du CGI) :

➤ Mise en distribution de 96.760 Euros en 2018 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.

- Prise de participation ou de contrôle : Néant ;
- Activité des filiales et des sociétés contrôlées : Néant ;
- Régularisation des participations croisées : Néant.

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966)

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article L.223-19 du Code de commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) et de ce fait soumises à votre ratification, que nous vous demandons de bien vouloir accorder conformément au projet de résolution transmis.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 296.583 Euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » à concurrence de 246.583 Euros.
- Mise en distribution à concurrence de 50.000 Euros au profit de l'associé unique.

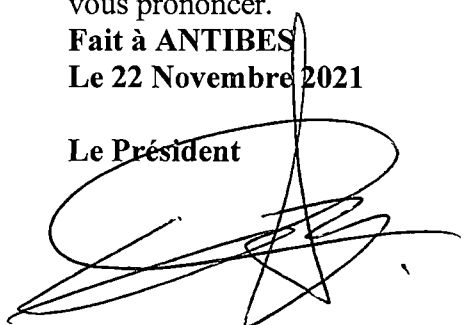
IV – RESOLUTIONS PARTICULIERES.

Néant

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à ANTIBES
Le 22 Novembre 2021

Le Président



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin Saint Claude
06600 – ANTIBES

RCS ANTIBES B 500 898 085 (2007 B 813)

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport prévu par les *articles 50 de la Loi du 24 Juillet 1966 et 35 du Décret du 23 mars*, relatifs aux conventions dans lesquelles un gérant ou un associé de notre Société est directement ou indirectement intéressé.

Au cours de cet exercice, il y a trois convention répondant à cette définition, à savoir :

1^{ère} CONVENTION

Il s'agit des facturations intervenues par application du protocole d'accord intervenu le 1^{er} juillet 2013 entre les Société A8 DRIVE, FAR et CALIFORNIA BURGER.

Ces facturations ont été les suivantes :

- La Société FAR a facturé à la Société A8 DRIVE pour un montant total de 60.176,75 Euros TTC ;
- La Société A8 DRIVE a facturé à la Société FAR pour un montant total de 644,06 Euros TTC ;
- La Société A8 DRIVE a facturé à la Société CALIFORNIA BURGER pour un montant total de 10.678,70 Euros TTC ;
- La Société CALIFORNIA BURGER a facturé pour un montant total de 58.141,53 Euros TTC ;

2^{ème} CONVENTION

Le compte courant de Monsieur Franck AZRIA figure au passif arrêté à la date du 30 septembre 2021 pour une somme de 410.676 Euros.

Dans l'exercice ce compte a enregistré les mouvements suivants :

.../...



Solde Début exercice		406.183,10
Emoluments gérance Intérêts sur compte courant CSG non déductible Dividendes distribués Prélèvement libératoire Apport Remboursement	2.354,00	7.846,94
Solde Fin Exercice		410.676,04

3^{ème} CONVENTION

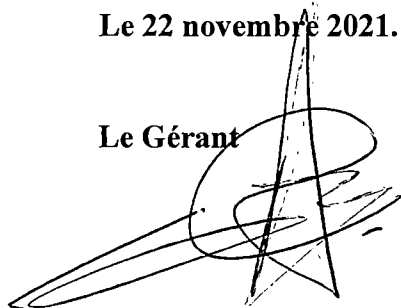
Il s'agit de la rémunération et des différentes sommes versées à votre serviteur soit :

- 2.282 Euros à titre de remboursement des frais de déplacement.

Nous vous rappelons que l'associé concerné par ces contrats ne pourra pas prendre part au vote.

Fait à ANTIBES
Le 22 novembre 2021.

Le Gérant



A8 DRIVE**Société par Actions Simplifiées**

Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin de Saint Claude
06600 ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

Il a été proposé la résolution suivante, concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2021, lors de l'assemblée générale annuelle de la société A8 DRIVE tenue le 2 Décembre 2021.

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 296.583 Euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- *Au poste « Report à nouveau » à concurrence de 246.583 Euros.*
- *Mise en distribution à concurrence de 50.000 Euros au profit de l'associé unique.*

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE »

Fait à ANTIBES
Le 2 Décembre 2021,
Le Président

